

Allons en Vent SCRL

Route de Vencimont 16, 5570 Javingue, Belgique

info@allonsenvent.be – www.allonsenvent.be – BE 0475.987.215

Société Coopérative agréée – N° agrément 5038 (Moniteur Belge du 08 juillet 2011)



CONVOCATION Assemblée Générale Ordinaire dimanche 14 juin 2020



Agréé Conseil National
de la Coopération

Le conseil d'administration d'Allons en Vent SCRL invite les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra à **L'Harmonium, Rue Vanderkindere 293, 1180 Bruxelles**, le **dimanche 14 juin 2020** à 14h00. Enregistrement des présences et des procurations **à partir de 13h30**.

Ordre du jour :

1. Constitution du bureau
2. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice 2019
3. Rapport de l'actionnaire chargé du contrôle des comptes sur l'exercice 2019
4. Présentation des comptes de l'exercice 2019
5. Affectation du résultat
6. Questions - réponses
7. Vote - Approbation des comptes de l'exercice 2019
8. Vote - Affectation du résultat
9. Vote - Décharge aux administrateurs
10. Vote - Décharge à l'actionnaire chargé du contrôle des comptes
11. Vote - Nomination d'administrateurs
12. Vote - Nomination des actionnaires chargés du contrôle des comptes

Votes

Pour le bon déroulement des votes, nous rappelons quelques règles :

- Un actionnaire = une voix, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.
- Pour les actionnaires mineurs, c'est le « parrain » ou un des parents qui votera en leur nom. Chaque parrain ou parent peut représenter au maximum 8 actionnaires mineurs dont il est le parrain ou parent.
- Tout actionnaire majeur peut se faire représenter par un fondé de pouvoir, pourvu que celui-ci soit lui-même actionnaire. La procuration donnée en annexe doit être complétée et signée.
- Tout actionnaire majeur ne peut détenir qu'une seule procuration.
- Les décisions sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et représentés.
- Une personne ne peut détenir plus de 10 % du nombre de voix présentes et représentées.

Les sujets non repris dans l'ordre du jour ne seront pas abordés. Néanmoins, après la clôture de l'assemblée générale ordinaire, un forum libre pourra se poursuivre.
Un verre de l'amitié sera offert à l'issue du forum libre.

Merci de confirmer votre présence pour la bonne organisation de l'intendance
info@allonsenvent.be ou 0476 90 58 54
